

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

■ Approbation de l'avenant à l'annexe "Tarifs des prestations à l'abonné par zone, zone Régies " du Règlement de Service de l'assainissement collectif du Conseil de Territoire Marseille Provence

Le règlement de service de l'assainissement collectif de la Communauté Urbaine a été approuvé par délibération PEDD 010/566/14/CC en date du 19 décembre 2014.

L'annexe relative aux tarifs des abonnés de la zone « Régies » ne mentionne pas de tarif pour le contrôle de conformité dans le cas de cession de propriété, la contre visite de vérification et le déplacement inutile.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques au sein des différentes zones du Territoire Marseille Provence, il convient d'appliquer un tarif pour le contrôle de conformité, la contre visite ainsi que pour le déplacement inutile, se référant aux tarifs déjà appliqués au sein des autres zones.

Il est donc proposé de créer ces tarifs en cohérence avec ceux déjà appliqués au sein du Conseil de Territoire Marseille Provence :

- Frais de contrôle de conformité dans le cas de cession de propriété190€
- Contre-visite de vérification de la mise en conformité120€

Avenant 1 aux tarifs zone régies

Règlement du service de l'assainissement collectif
Tarifs des prestations à l'abonné
Par zone
(En euros Hors Taxe)
ZONE REGIES

PRESTATIONS	ZONE REGIES	
	Unité	Coût
• Frais d'accès au service pour les usagers en assainissement seul		gratuit
• Frais de relance en cas de non-paiement	Forfait	30,00
•		
• Lettre notification de mise en demeure	Forfait	30,00
• Lettre de relance simple	Forfait	Barème Trésorerie Publique
• Lettre avec accusé de réception	Forfait	10,30
• Frais d'avis de fermeture		gratuit
• Frais de recouvrement d'impayé à domicile	Forfait	45,00
• Frais de contrôle de conformité dans le cas de cession de propriété	Forfait	190,00
• Contre-visite de vérification de la mise en conformité	Forfait	120,00
• Infractions au Règlement et manipulation frauduleuse	Forfait + frais réels	250,00
• Déplacement inutile	-	-
• Participation aux frais de rejets bancaires par la Trésorerie Publique	Forfait	Barème Trésorerie Publique
• Frais de débouchage de branchement sur faute de l'utilisateur	Forfait	
○ Prix forfaitaire		118,00
○ Nuit et jour férié		235,00